

## ZOOM sur...

### AGEFOS PME Pays de la Loire/Poitou-Charentes vous ouvre son nouveau site internet

**2008, un nouveau site plus convivial et plus pratique :**

- Un habillage graphique plus moderne et élégant, conforme à l'activité d'AGEFOS PME
- Un accès aux informations par cible (employeurs, salariés, organismes de formation, experts comptables)
- Une navigation plus agréable et un accès plus rapide aux informations
- Des services en ligne pour faciliter la formation aux employeurs
- Des documents téléchargeables en ligne

> L'adresse de notre site internet reste inchangée : [www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com)



[www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com)

## Petits déjeuners Démarche compétences

### Bien réussir sa Démarche compétences

Utiliser la démarche compétences comme moyen de développement efficace.

Autour d'un petit-déjeuner convivial, nous souhaitons vous faire profiter de témoignages d'entreprises qui ont développé une démarche compétences. Avec la participation d'Antoine Masson de l'ARACT qui interviendra sur les étapes clés d'une démarche compétences.

- La Roche sur Yon le 20 mai 2008 > Témoignage de NV Equipment
- Laval le 3 juin 2008 > Témoignage de Fonlupt Production

> Contact : service communication au 02 41 49 14 40

## Professionnalisation

### en chiffres

Professionnalisation (contrats et périodes) et DIF au 31/12/2007

- 1 999** contrats enregistrés
- 1 663** périodes enregistrées
- 7 789** stagiaires ont bénéficié d'une action de formation dans le cadre du DIF en 2007

### Bilan de la Professionnalisation 2007

Grâce à la mobilisation du réseau AGEFOS PME, qui, depuis quelques années, multiplie les opérations d'information auprès de ses PME adhérentes et de tous les acteurs de la formation, le Contrat et la Période de professionnalisation ainsi que le Droit individuel à la formation prennent progressivement leur place.

Consultez tous les chiffres sur : [www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com)  
→ rubrique «Nous connaître», «Etudes-observatoires», «Publications»

Depuis le second semestre 2006, AGEFOS PME Pays de la Loire / Poitou-Charentes a développé une offre de service pour les entreprises qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'illettrisme. «Mot à Mot, Multipliez vos compétences» est le nom de cette opération qui propose à l'entreprise l'Accompagnement par un consultant, jusqu'à 8 jours, pour investiguer la question des savoirs de base, et construire un plan d'action pouvant conduire à une remédiation par la Formation. **L'ensemble de cette proposition est subventionnée à 100 %** : AGEFOS PME se charge de l'ingénierie financière via la mobilisation des fonds de la Professionnalisation, ainsi que d'enveloppes FUP (Fonds Unique de Péréquation) et EDEC (Engagement Développement Emploi Compétences). Actuellement près de 40 entreprises profitent de cette offre de service en ayant recours au «volet accompagnement» et/ou au «volet formation» ; d'autres entreprises sont attendues dans ce dispositif qui durera, dans un premier temps, jusqu'au 31 décembre 2009.

La lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail est un enjeu majeur car elle impacte directement sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et au-delà, la compétitivité des entreprises.

> Plus d'information : [www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com)

> Contact : Claire Quartier & Xavier Blanchard au 02 41 49 14 40

\*source ANLCI 2006

## Agenda

### Pass'formation tpe • pme

2008

Les thèmes proposés sont :

- bilan de compétences
- bureautique
- certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- entretien professionnel
- formation tuteurs : transmission des savoirs
- infographie
- initiation à la comptabilité
- interprétation des comptes
- langues
- législation sociale
- management d'équipe
- prospection
- reprise d'entreprise
- sauveteur secouriste du travail (SST)
- savoirs de base
- technique de vente en magasin



> Consultez les dates, lieux et programmes de formation sur [www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com) et inscrivez-vous directement via le net  
> contact : Katia CORABOEUF au 02 41 49 14 40

## Toutes vos questions juridiques

Un salarié de mon entreprise souhaite mobiliser son DIF en vue de suivre une action de bilan de compétences. Quel prestataire peut-il choisir ?

Les actions suivies au titre du DIF doivent être conformes aux conditions générales d'imputabilité et répondre aux modalités prévues par l'article L 920-1 du code du travail (circulaire DGEFP N° 2006/35 du 14 novembre 2006).

En application des articles L 931-24 et R 950-13-1 du code du travail, sauf demande d'autorisation préalable auprès du Préfet de Région, le prestataire qui réalise le bilan de compétences doit être inscrit sur la liste de l'OPACIF (exemple : FONGECIF) dont relève l'entreprise, même si son financement est demandé auprès d'AGEFOS PME. Par ailleurs, celui-ci est, comme toute personne morale ou physique qui réalise des prestations de formation professionnelle continue, assujéti à la déclaration d'activité et doit en conséquence, justifier d'un numéro d'activité (articles L 900-2 et L 920-4 du code du travail).

### en chiffres

**13 660** entreprises de moins de 10 salariés.

**2 825** entreprises de 10 salariés et plus ont renouvelé leur confiance à l'AGEFOS PME pour 2008.

**52 Millions d'€uros** de fonds gérés.



retrouvez-nous sur  
[www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com)